



PROJET ÉDUCATIF

2024 - 2026

OMAJE

12 Groupe scolaire
17290 Aigrefeuille d'Aunis
herve.figoni@omaje.com
05.46.35.07.43 / 06.42.64.88.81

Création du projet : C.A. & Hervé Figoni
Rédaction du projet éducatif : Hervé Figoni
Mise en page : Christelle Hardy





L'Omaje est un troisième pôle dans la vie de l'enfant, à côté de l'école et de la famille. Accueillir des enfants de façon collective, en dehors de leur domicile familial est un acte éducatif. Ces temps permettent à l'enfant de vivre un moment de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente. Le temps de vacances ou périscolaire participe à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences, en garantissant une sécurité physique, affective, morale et psychologique. Ainsi l'association a vocation à favoriser, pour chaque enfant et chaque jeune, la créativité, la prise de responsabilité, la pratique d'activités de qualité, la participation à la vie de la commune et du territoire, ainsi que le développement de son autonomie par l'acquisition de repères et le développement d'un esprit d'analyse.

L'évolution de l'association doit permettre de construire des relations fortes et durables avec la ville, avec d'autres environnements (EPHAD, IME, ...) ainsi que les acteurs éducatifs du territoire et des territoires voisins. Le projet éducatif de l'organisateur (conseil d'administration et directeur de l'association) est une pièce centrale de l'accueil collectif de mineurs. Par définition, l'ensemble des personnels y travaillant y adhère implicitement et le met en œuvre par le biais de leurs projets.

SOMMAIRE PROJET ÉDUCATIF 2024 - 2026

→ 1. Les différents contextes du territoire - Page 5

Contexte géographique ; démographique ; les territoires environnants ; le tissu associatif et les acteurs éducatifs.

→ 2. Les publics de l'association - Page 7

Les 3-6 ans ; les 6-11 ans ; les 11-17 ans et les 12-29 ans.

→ 3. L'encadrement - Page 8

L'équipe de direction et d'administration ; les animateurs ; le rôle des animateurs.

→ 4. Les objectifs éducatifs du territoire - Page 9

Mise en œuvre des objectifs.

→ 5. Les locaux et lieux d'accueil - Page 11

Administratifs ; enfance ; jeunesse et annexes.

→ 6. Les modalités de fonctionnement - Page 12

Le rythme journalier ; les activités proposées et les projets de l'association.

→ 7. Les modalités d'évaluation - Page 16

Projet éducatif ; projet pédagogique ; projets d'animation.

→ 8. Les partenaires et dispositifs - Page 17

Institutionnels ; associatifs ; locaux.



NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES PERMETTANT LA RÉUSSITE DE CE PROJET :



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Charente-Maritime

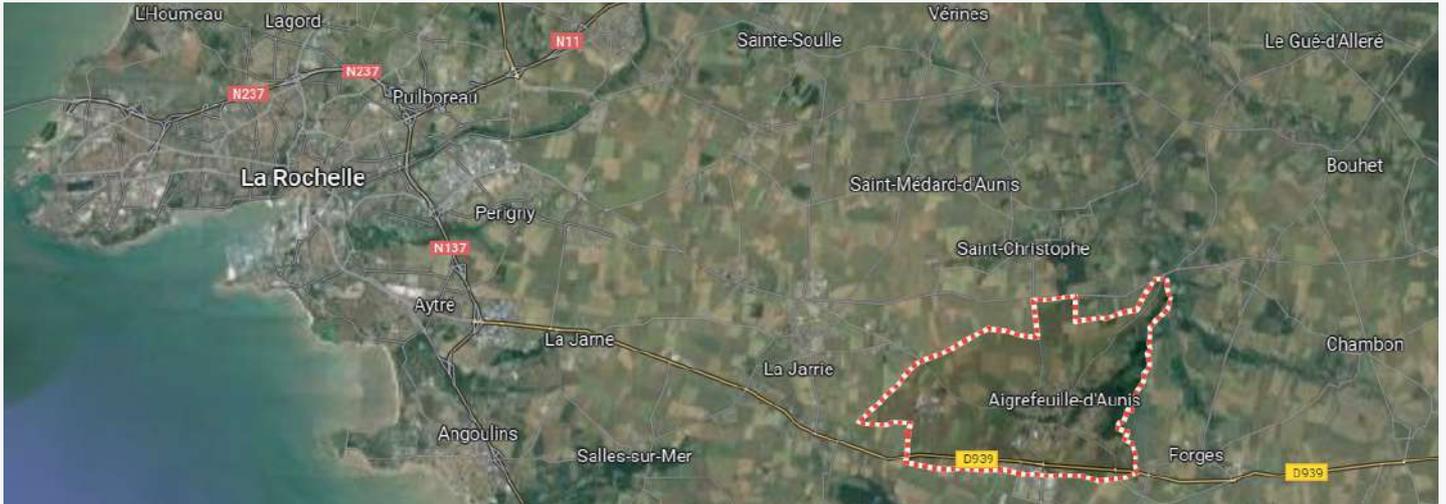
LES AGRÈMENTS DE L'ASSOCIATION :

- Agrément JEP (Jeunesse et Education populaire) n°17-085-JEP-06 du 02/10/2023
- Agrément sport n°88-17-54-S
- Agrément SDJES n°0170042CL000123
- Agrément SDJES n°0170042AP000123



→ 1. LE CONTEXTE DU TERRITOIRE

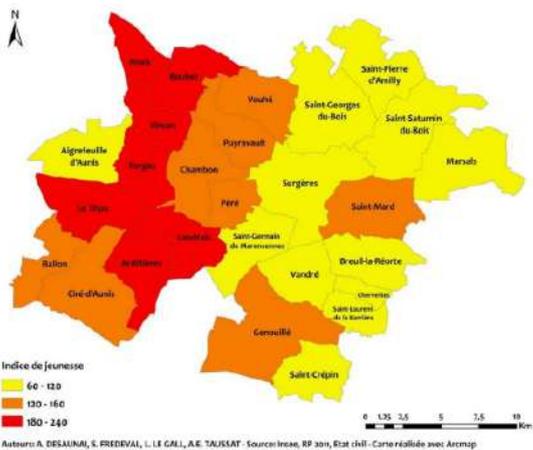
A . LA COMMUNE D'AIGREFEUILLE D'AUNIS



Aigrefeuille d'Aunis est une commune périurbaine de 4217 habitants, située au nord du département de la Charente Maritime. La densité de la population est supérieure à 90 hab./km² contre 60 dans les communes environnantes. Située à distance égale de Surgères, La Rochelle et Rochefort, elle est stratégiquement positionnée aux portes de la communauté d'agglomération de La Rochelle et du Pays Rochefortais.

La proximité et l'impact de la CDA de La Rochelle est particulièrement visible sur le territoire communal. En effet cela a une incidence très forte sur :

- La poussée démographique
- Le dynamisme communal
- Le prix des loyers / achat immobilier
- La dépendance en matière d'emploi



La répartition des jeunes ménages sur le territoire de la CDC Aunis-Sud, se fait par l'analyse de l'indice jeunesse. Celui-ci montre la forte influence de La Rochelle, avec la présence des jeunes en zone périurbaine.

Néanmoins, l'indice de jeunesse sur la commune d'Aigrefeuille d'Aunis est faible et cela s'explique par le prix de l'immobilier fort qui est par ailleurs le plus élevé de la Communauté de Communes. C'est une des problématiques de la commune, avec le développement de ses infrastructures pour accueillir les nouvelles populations.

Située au Nord de la Charente-Maritime, en région Nouvelle Aquitaine, la Communauté de Communes Aunis Sud est positionnée au coeur de l'Arc Atlantique, au milieu du triangle constitué par les agglomérations de La Rochelle, Rochefort et Niort.

Elle rassemble 27 communes et compte plus de 31 000 habitants sur 463.5 kilomètres carrés. Son siège social est situé à Surgères. Sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud, la répartition s'effectue sur deux pôles en termes de nombre d'habitants et de densité (Aigrefeuille d'Aunis et Surgères). L'évolution démographique globale sur le territoire est plus importante que pour toutes les autres échelles territoriales.

L'analyse des flux migratoires laisse apparaître un solde largement positif chez les jeunes de 20 à 29 ans, en lien l'accession à la propriété, mais également pour les ménages familiaux : en attestent les arrivées d'enfants de moins de 10 ans et d'adultes de 30 à 44 ans sur le territoire.

LES ACCUEILS DE LOISIRS

DÈS 3 ANS

<p>AIGREFEUILLE "ONAJE" Accueil périscolaire, mercredi et vacances 13, groupe scolaire - 17 200 AIGREFEUILLE 05 49 35 21 41 - 06 16 69 19 5 4 onaje@aunis-sud.com - www.aunis-sud.com</p>	<p>LE THOU - LANDRAIS "LES PETITS GALOPINS" Accueil périscolaire, mercredi et vacances Maison de l'enfance - 10700 LE THOU 05 46 51 61 57 - lespetitsgalopins@aunis-sud.fr</p>	<p>SURGÈRES - AIGREFEUILLE "ÉCOLE MULTISPORTS" Totalement section à CP CDC Aunis Sud - 17300 SURGÈRES 05 46 51 61 57 - aunis@cc.aunis-sud.fr</p>
<p>AROLLÈRES "LES BAMBINS D'AUNIS" Accueil périscolaire, mercredi et vacances Rue du Prieuré - 17 240 AROLLÈRES 05 46 55 33 66 (Mairie) - 05 46 55 33 67 (Mairie) mairie@arolleres.fr</p>	<p>SANT GEORGES DU BOIS "LES PETITS GALOPINS" Accueil périscolaire, mercredi et vacances Maison de l'enfance - 10700 SAINT GEORGES DU BOIS 05 46 51 61 57 - lespetitsgalopins@aunis-sud.fr</p>	<p>SURGÈRES "CAC - CENTRE D'ANIMATION ET DE CITOYENNETÉ" Accueil 10h-18h Espace Communautaire de la ville 5, rue Jean-Pierre-François - 17 300 SURGÈRES 05 46 51 61 57 - cac@ag.aunis-sud.fr www.cac.aunis-sud.com</p>
<p>BALLON - CIDE-D'AUNIS "SIVOS" Accueil périscolaire, mercredi et vacances Pôle Enfance - 17 250 BALLON 05 46 55 33 66 (Mairie) - 05 46 55 33 67 (Mairie) ccm.ballon@cc.aunis-sud.fr</p>	<p>SANT PIERRE LA NOUE "L'ÎLOT VACANCES" Accueil périscolaire, mercredi et vacances Séjour social Mairie 17300 SAINT PIERRE LA NOUE 06 48 82 81 57 - ilot@cc.aunis-sud.fr</p>	<p>FAMILLES RURALES "LES JOLIS MÔMES" Accueil mercredi et vacances Rue des Impériaux du Bour de France 17 300 SURGÈRES 05 46 51 61 57 ou 06 16 49 7 2 2 3 ccm@cc.aunis-sud.fr www.famillesrurales.aunis-sud.fr</p>
<p>FRONCES "LES BAMBINS D'AUNIS" Accueil périscolaire, mercredi et vacances Place de l'église - 17 300 FRONCES 05 46 51 61 57 ccm@cc.aunis-sud.fr</p>	<p>SANT SATURNIN DU BOIS - MARSAIS Accueil périscolaire, mercredi et vacances 21, avenue de la mairie - 17300 SAINT SATURNIN DU BOIS 05 46 51 61 57 - aigrefeuille@cc.aunis-sud.fr</p>	<p>SCOUTS ET GUIDE DE FRANCE Week-end et Camps. Inscription dès septembre 05 46 51 61 57 20@scouts.aunis-sud.fr</p>
<p>GENOUILLÉ - ET CRÉPIN SIVOS Accueil périscolaire et mercredi (hors vacances) 20 rue des Forgerons - 17 300 GENOUILLÉ 05 46 51 61 57 - ccgenouille@cc.aunis-sud.fr accueil@ccgenouille17300.fr</p>		

C. LE TISSU ASSOCIATIF DE LA COMMUNE

Le tissu associatif de la commune est riche d'un réseau associatif développé. Les différentes associations proposent un large choix d'activités sportives, culturelles et de loisirs. Si nous étendons le périmètre aux associations provenant des territoires proches de la commune, pratiquement toutes les activités sont disponibles dans un cercle d'environ 30 km autour de la commune.

Activités sportives

Aïkido, athlétisme, boxe, cyclisme, escrime, foot, gymnastique, judo, marche nordique, natation, pétanque, pilates, randonnée pédestre, ki dao, rugby, taekwondo, taïso, tennis, tennis de table, tir à l'arc, yoga.



Activités culturelles, loisirs et patrimoniales

Arts créatifs, amicales des retraités, bibliothèque, centre de loisirs, cinéma, chorales, couture, danse folk, danse de salon, danses classique et moderne jazz, danse orientale, jeux de société et de stratégie, société d'histoire locale, modélisme, école de musique, musique trad, pêche, peinture sur toile, théâtre.



D. LES ACTEURS ÉDUCATIFS

Dans chaque école, la communauté éducative rassemble les élèves et tous ceux qui, dans l'école ou en relation avec elle, participent à l'accomplissement de ses missions. Elle réunit les personnels de l'école, les parents d'élèves, les collectivités territoriales compétentes pour l'école ainsi que les acteurs institutionnels, économiques et sociaux associés au service public d'éducation.

Enseignants, élèves, parents, bénévoles ou animateurs périscolaire ou extrascolaire, chacun doit pouvoir situer sa contribution.



Un ensemble d'éducation indissociable

Education Familiale

Les fondements de l'apprentissage

L'éducation familiale est la première et la plus fondamentale des formes d'éducation qu'un enfant reçoit. Elle se produit dans le cadre intime et sécurisant de la famille, où les parents, les frères et sœurs, les grands-parents et d'autres membres de la famille jouent un rôle crucial.

Les enfants absorbent les leçons de vie, les normes de comportement et les valeurs par l'observation et l'imitation des membres de leur famille. C'est dans cet environnement que les enfants apprennent leurs premières leçons de vie, comme le respect, l'empathie, la patience et l'honnêteté.



Education Nationale

Acquisition de connaissances et développement de compétences

L'instruction scolaire, quant à elle, constitue le second pilier de la formation de l'enfant. Cette éducation, plus structurée, est dispensée par des enseignants qualifiés dans un environnement scolaire.

C'est dans ce cadre que l'enfant acquiert des compétences académiques fondamentales, comme la lecture, l'écriture, les mathématiques. Mais l'éducation scolaire ne se limite pas à l'acquisition de connaissances académiques. Elle joue un rôle primordial dans le développement de compétences essentielles comme le raisonnement critique, la résolution de problèmes, la créativité et la communication efficace.



Education Sociale

Intégration dans la société

Le troisième pilier de la formation de l'enfant est l'éducation sociale. Cette forme d'éducation englobe l'apprentissage qui a lieu en dehors de la famille et de l'école, dans le cadre de la société plus large. Cela peut comprendre les interactions avec des pairs, la participation à des activités sportives, culturelles ou associatives, et l'engagement dans des services communautaires.



→ 2. LES PUBLICS DE L'ASSOCIATION

Les accueils collectifs de mineurs, à caractère éducatif, sont destinés aux enfants et aux jeunes en âge scolaire (3 à 17 ans), en dehors du temps scolaire.



Chaque enfant a sa façon de réagir à son environnement, d'exprimer ses émotions et d'entrer en relation avec les autres.

Le tempérament est présent dès la naissance. Il est d'ailleurs surtout déterminé génétiquement, bien qu'il puisse aussi être influencé par le milieu familial et social.

Dans ce chapitre, il s'agit d'aborder les caractéristiques typiques des enfants, en fonction de leur âge. Celles qui nous permettent d'adapter nos actions à vos enfants.



→ 3. L'ENCADREMENT

Le conseil d'administration :

Le conseil d'administration est composé :

- D'une présidente
- D'une vice-présidente
- D'une secrétaire
- De membres du CA
- De membres représentant la commune

Son rôle est de simplifier le fonctionnement de l'association et de traduire en actions les orientations données par l'assemblée générale. Les pouvoirs du conseil d'administration sont déterminés par les statuts et l'assemblée générale.

L'équipe d'animation:

Maternelle et - de 6 ans :

- Une référente
- 4 à 6 animatrices

Elémentaire et + de 6 ans :

- Une référente
- 4 à 8 animatrices

Ados (Collégiens et lycéens)

- Une référente
- Une conseillère numérique
- 1 à 2 animateurs



Local Ados



Accueil de Loisirs

L'organigramme de l'association est disponible sur notre site internet ou sur simple demande.

La Direction et Administration:

Le pôle direction / administration est composé de :

- La direction
- La comptabilité
- L'accueil des familles
- L'entretien et la restauration

Le pôle de direction / administration assure le pilotage stratégique et opérationnel de l'association.

Il est en charge de l'aspect financier, technique, administratif et des ressources humaines.

Il met en application les orientations du conseil d'administration, en lien avec celui-ci.

Les salariés du pôle gèrent à la fois l'association, les activités, le personnel et les locaux.



Le rôle de l'équipe d'animation :

L'animateur a sous sa responsabilité un groupe de mineurs dont l'effectif dépend de la tranche d'âges accueillie et des activités proposées.

Il est chargé de :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés.
- Participer au projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.
- Encadrer leur vie quotidienne et les activités; construire une relation individuelle et/ou collective de qualité avec les enfants.
- Accompagner les enfants et les adolescents dans la réalisation de leurs projets.
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les jeunes, les familles et les autres membres de l'équipe d'encadrement.

Il propose et organise les activités adaptées aux capacités et aux besoins des enfants en tenant compte de leurs envies. Il est également présent au moment des repas et surveille la toilette des plus petits.

→ 4. LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU TERRITOIRE

Objectifs du Projet de Territoire CDC Aunis-Sud

1. Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous.

- Favoriser les projets partagés entre les différents acteurs.

2. Consolider pour tous les enfants une offre éducative permettant leur développement et leur épanouissement tant individuel que collectif.

- Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture, au patrimoine et aux loisirs pour tous.
- Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences, le développement de l'autonomie et la responsabilisation des enfants.

3. Développer le savoir vivre ensemble pour faire de nos communes un territoire solidaire et respectueux.

- Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations

Objectifs du projet enfance de la commune d'Aigrefeuille (PEDT)

1. Le bien être de l'enfant

- Créer un cadre affectif sécurisant et bienveillant
- Mettre en place des animateurs référents et le même personnel sur les garderies par l'OMAJE

LES RESULTATS ATTENDUS

- Améliorer l'apprentissage des enfants
- Des transitions temporelles et spatiales facilitées et plus fluides au sein de la structure éducative.

2. Le bien vivre ensemble et l'apprentissage de la citoyenneté

- Faire découvrir aux enfants et aux jeunes le travail en mode "projet".
- Respecter et embellir son environnement proche.
- Ouvrir l'esprit de chacun à la différence, favoriser la tolérance
- Sensibilisation à la citoyenneté et à l'écocitoyenneté

LES RESULTATS ATTENDUS

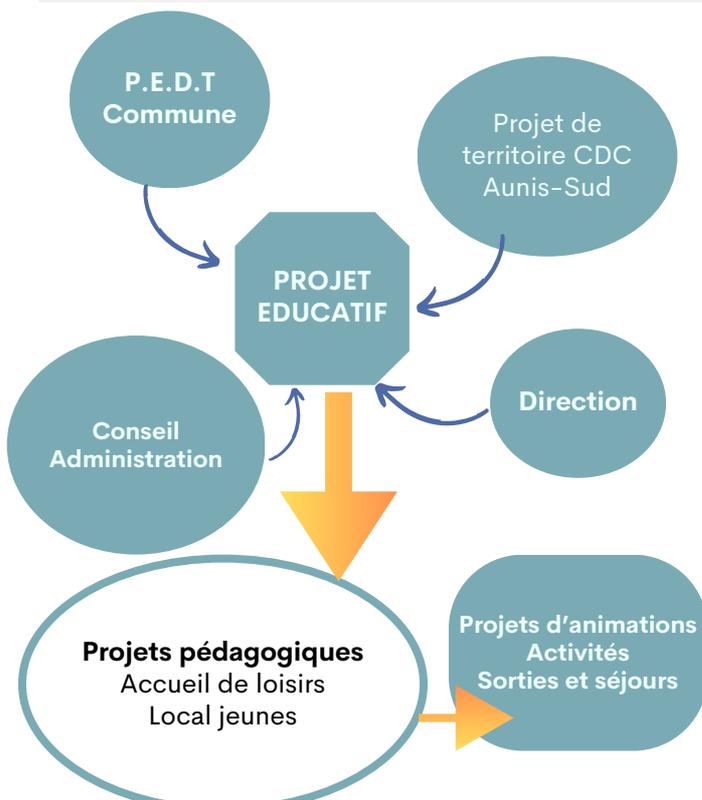
- Développement de la capacité de l'enfant à devenir acteur d'un projet
- Développement des valeurs citoyennes

3. Favoriser l'accès à des activités pour les enfants

- Promouvoir l'accès aux sports
- Promouvoir l'accès à la culture
- Découverte du patrimoine

LES RESULTATS ATTENDUS

- Développer les activités culturelles au sein des accueils de loisirs et des activités périscolaires par la pratique et la participation à des initiatives culturelles et artistiques.
- Promouvoir le jeu en développant les aspects ludiques de manière transversale sous toutes ses formes (sport, culture, art créatifs, jeux de société...)



LES OBJECTIFS EDUCATIFS DE L'ASSOCIATION



Favoriser la citoyenneté

Ouvrir l'esprit de chacun à la différence et à la tolérance

Sensibiliser à l'éco-citoyenneté et au respect de l'environnement

Développer l'autonomie, la responsabilisation

Coopérer aux événements communaux et nationaux

Développer la découverte du patrimoine pour comprendre son territoire

Favoriser l'apprentissage, le respect et l'expérimentation de la démocratie



Favoriser la continuité éducative avec l'implication des familles

Faire découvrir aux enfants et aux jeunes le travail en mode "projet"

Développer l'intérêt des familles pour les actions proposées

Développer des ateliers et des actions avec les acteurs de la co-éducation



Développer le partenariat avec les acteurs du territoire

Favoriser les projets partagés entre les différents acteurs

Développer les partenariats avec les associations et l'apprentissage du bénévolat des enfants et des jeunes

Permettre l'ouverture intergénérationnelle et des passerelles entre les âges



Favoriser l'accès aux activités pour tous

Faciliter l'accès aux loisirs pour tous dans un esprit citoyen et solidaire

Promouvoir l'accès aux sports et à la culture

Promouvoir les actions de financement de projets par les enfants et les jeunes

LE PROJET EDUCATIF SOCIAL LOCAL (PESL)

Expérimentation dans le département de la Manche portée et proposée par les partenaires institutionnels : DDCS, EN, CAF, MSA, CD en lien avec la génération des projets éducatifs locaux (PEL).

Projet politique porté par la collectivité visant à accompagner l'enfant et sa famille de sa naissance jusqu'à sa futur insertion sociale et professionnelle.

Il met en dialogue les projets des différentes structures éducatives du territoire.

LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Inscrit dans la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école.

Projet partenarial porté par la collectivité, outil de collaboration locale qui a pour objectif d'articuler et de favoriser la continuité entre les temps scolaires et périscolaires.

Il met en dialogue le projet éducatif de l'organisateur des temps périscolaires et le projet d'école.

LE PROJET EDUCATIF ACM

Inscrit dans le code de l'action sociale et des familles.

Projet éducatif porté par tout organisateur d'ACM, il précise les principes et les modalités d'accueil des mineurs dans les accueils collectifs de mineurs.

LE PROJET PEDAGOGIQUE

Inscrit dans le code de l'action sociale et des familles.

Projet élaboré par les référents de chaque accueil avec son équipe. Il décrit la manière dont sont mises en oeuvre les intentions éducatives de l'organisateur à travers les choix pédagogiques, la nature des activités, la répartition des temps d'activités et de repos, les modalités de participation des mineurs, les modalités de fonctionnement de l'équipe, les modalités d'évaluation, les caractéristiques des locaux et des espaces, en lien avec les besoins des mineurs accueillis.

Il met en dialogue le projet éducatif de l'organisateur des temps périscolaires et le projet d'école.

L'ENFANT OU LE JEUNE

LES ANIMATIONS MENEES AUPRES DES ENFANTS

(Temps de vie quotidienne et activités)

LES PROJETS D'ANIMATIONS

Projets élaborés par l'équipe d'animation pour définir un cycle d'animation cohérent en lien avec les finalités éducatives poursuivies

Source : Préfecture de la Manche

→ 5. LES LOCAUX ET LIEUX D'ACCUEILS

LES LOCAUX POUR L'ASSOCIATION :

Les locaux sont ceux des écoles publiques de la commune.

- Ecole maternelle ; Ecole élémentaire mixte 1 ; Ecole élémentaire mixte 2
- Restauration scolaire
- Petit gymnase
- Stade d'athlétisme / terrain annexe de rugby

Sur réservation la salle des fêtes ou des salles de réunions de la commune. Le détail de l'utilisation des locaux est dans dans les projets pédagogique.



→ 6. LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT

A. Inscription des parents

A compter de 2024, un planning annuel d'ouverture des inscriptions sera communiqué aux parents.

Ce planning sera fourni, chaque fin d'année, pour l'année suivante.

Il sera communiqué :

- Via les réseaux sociaux
- Via Pirouette
- Via Intra-Muros
- Par voie d'affichage dans les locaux

C. Les activités

Toutes nos activités doivent répondre à un besoin, à des objectifs définis par l'équipe de direction et l'équipe d'animation. Ces objectifs sont définis lors des constats faits par l'équipe.

Les sorties sont considérées comme des activités. Elles sont planifiées pour compléter des activités faites au centre, avec un thème commun.

Les groupes doivent mettre en place des activités et des passerelles permettant de décliner les objectifs de l'OMAJE, en fonction des caractéristiques des publics.

En gardant comme objectif l'apprentissage pour que l'enfant devienne un jeune acteur de son territoire

B. Les projets

Plan mercredis :

Dans le cadre du PEDT, l'Omaje doit mettre en place des cycles d'activités, les mercredis matin. Afin d'être en cohérence avec le PEDT du territoire, il faut s'appuyer sur la charte du plan mercredi en annexe.

Projets d'animations :

Un projet d'animation est un projet de plusieurs séances sur un thème, répondant à un objectif du projet pédagogique. Des projets seront mis en place pendant le temps périscolaire (pause méridienne, le soir, les mercredis) ainsi que pendant les vacances scolaires.

Projets séjours :

Des séjours sont organisés sur projet en fonction de la demande des enfants, des jeunes et du budget de l'association. Ces projets doivent répondre à un besoin éducatif et répondre à des objectifs pédagogiques.

	Groupe maternelle		Groupe élémentaire		Collège et lycée
					
Mercredis et vacances scolaires					
Nom couleur	A définir	A définir	A définir	A définir	EDJ
Age	3 ans PS	4-5 ans MS et GS	6-8 ans CP et CE1	9-11 ans CE2 au CM2	11-17 ans après CM2

OBJECTIFS EDUCATIFS DE L'OMAJE

Apprentissage de la possibilité de choisir et de l'expression de ses envies

Apprentissage de la projection de ses choix en activités

L'enfant est acteur de ses choix
Initiation au mode projet

Le jeune est acteur de son territoire par la mise en place de projets s'insérant, dans la vie de sa région

LES HORAIRES ET CAPACITÉS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Accueil de loisirs périscolaire maternelle						
	Matin			Après-midi		
	Horaires	Places	Anims	Horaires	Places	Anims
Lundi	7h00 - 8h30	20	2	16h00 - 18h45	40	4
Mardi	7h00 - 8h30	20	2	16h00 - 18h45	40	4
Jeudi	7h00 - 8h30	20	2	16h00 - 18h45	40	4
Vendredi	7h00 - 8h30	20	2	16h00 - 18h45	40	4

Accueil de loisirs périscolaire élémentaire						
	Matin			Après-midi		
	Horaires	Places	Anims	Horaires	Places	Anims
Lundi	7h00 - 8h30	36	2	16h00 - 18h45	72	6
Mardi	7h00 - 8h30	36	2	16h00 - 18h45	72	6
Jeudi	7h00 - 8h30	36	2	16h00 - 18h45	72	6
Vendredi	7h00 - 8h30	36	2	16h00 - 18h45	72	6

Accueil de loisirs des mercredis										
	Petits (PS)		Petits (MS+GS)		Moyens		Grands		Ados	
Horaires	Places	Anims	Places	Anims	Places	Anims	Places	Anims	Places	Anims
7h00 - 18h45	10	2	20	2	28	3	28	3		
12h30 - 18h00									28	2

LES HORAIRES ET CAPACITÉS DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Accueil de loisirs des petites vacances										
	Petits (PS)		Petits (MS+GS)		Moyens		Grands		Ados	
	Places	Anims	Places	Anims	Places	Anims	Places	Anims	Places	Anims
Horaires	Places	Anims	Places	Anims	Places	Anims	Places	Anims	Places	Anims
7h00 - 18h45	16	2	24	3	24	3	24	3		
12h30 - 18h00									24	3

Accueil de loisirs des grandes vacances 										
	Petits (PS)		Petits (MS+GS)		Moyens		Grands		Ados	
	Places	Anims	Places	Anims	Places	Anims	Places	Anims	Places	Anims
Horaires	Places	Anims	Places	Anims	Places	Anims	Places	Anims	Places	Anims
7h00 - 18h45	16	2	24	3	36	4	36	4		
12h30 - 18h00									24	3

ORGANISATION DES VACANCES

Avant la préparation des plannings d'activités, il faut que l'équipe décide d'un objectif à atteindre, pendant la période donnée. Afin que cela soit compréhensible par tous, l'objectif sera traduit sous un nom de thème :

Exemple :

OBJECTIF : Développer la motricité et l'autonomie

THEME : Les 4 éléments (Terre, eau, feu, air)

Les activités ont un thème commun, mais sont déclinées selon le choix de l'équipe d'animation en sports, activités manuelles, patrimoniales ou autre. Ces activités doivent émaner du choix des enfants, lors des débats ou de temps de discussions.

Dans le but de respecter les choix de l'enfant, il est important qu'ils puissent donner leurs avis ou qu'ils fassent ce qu'ils veulent. Dans la mesure du possible, il faut proposer des moments libre où les enfants jouent, choisissent leurs activités. Dans ce cadre, un animateur doit être disponible pour les accompagner et animer ce temps.



L'ORGANISATION DU LOCAL

Ce lieu est organisé pour accueillir les jeunes soit de façon libre et gratuite, soit de façon organisée, selon un planning pré-établi.

Le but principal de ce local est d'accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets.

LES ACTIVITES ET LES SORTIES

Toutes nos activités doivent répondre à un besoin, à un projet, à des objectifs définis par les jeunes, l'équipe de direction et l'équipe d'animation.

Les sorties sont considérées comme des activités. Elles sont planifiées pour compléter des activités faites au local, avec un thème commun ou répondre à un projet de jeunes.



Les dispositifs pour la jeunesse

L'infos-Jeunes

Réseau de proximité directement en contact des jeunes, les structures IJ répondent au plus près des besoins d'information des jeunes. Elles disposent des ressources et compétences pour accompagner les parcours de jeunes, scolaires, professionnels, citoyens. Par ailleurs, la démarche d'éducation populaire du réseau IJ permet à ses acteurs de bénéficier des méthodes, outils et services visant l'éducation par et pour l'information en prenant en compte notamment les pratiques et les usages liés au numérique.

Promeneurs du net

Le dispositif des "Promeneurs du Net" permet aux structures jeunesse et parentalité d'être présents sur ces espaces auprès de leur public, en complément de leurs interventions en présentiel.

Un Promeneur du Net est un professionnel de la jeunesse (éducateur, animateur...) qui, au cours de son travail dans une structure, entre en relation avec les jeunes et les parents sur Internet et les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, Snapchat...). Il les écoute, les conseille, répond à leurs questions ou les oriente le cas échéant vers la structure la plus adaptée.

Le Promeneur du Net soutient également les jeunes dans la réalisation de leurs projets.

LA LABELISATION JEUNESSE

La labellisation de structures engagées dans l'accompagnement de projets de jeunes a pour objet d'encourager les initiatives des jeunes en accompagnant, soutenant et valorisant les projets portés par les adolescents.

Cette labellisation vise à accompagner financièrement la présence d'un animateur qualifié ou/et expérimenté au sein des structures qui favorise l'émergence de projets initiés, portés par des jeunes et plus adaptés aux attentes des adolescents.

SO MOBILITE

SO MOBILITE est un dispositif qui a pour but d'informer, orienter et conseiller les jeunes jusqu'à 35 ans résidant en Nouvelle-Aquitaine et désirant partir à l'étranger. Il accompagne les jeunes pour identifier les aides et dispositifs adaptés à leurs attentes et à leur profil, ainsi qu'à les orienter vers les organismes appropriés et trouver des offres de départ à l'international.

Guid'Asso (Gérer par la direction)

Le réseau Guid'Asso, constitué d'un centre de ressources, vous accompagne dans vos démarches.

L'objectif est que chaque association puisse, sur son territoire, trouver près de chez elle un endroit pour répondre à ses questions.

→ 7. LA METHODE D'EVALUATION



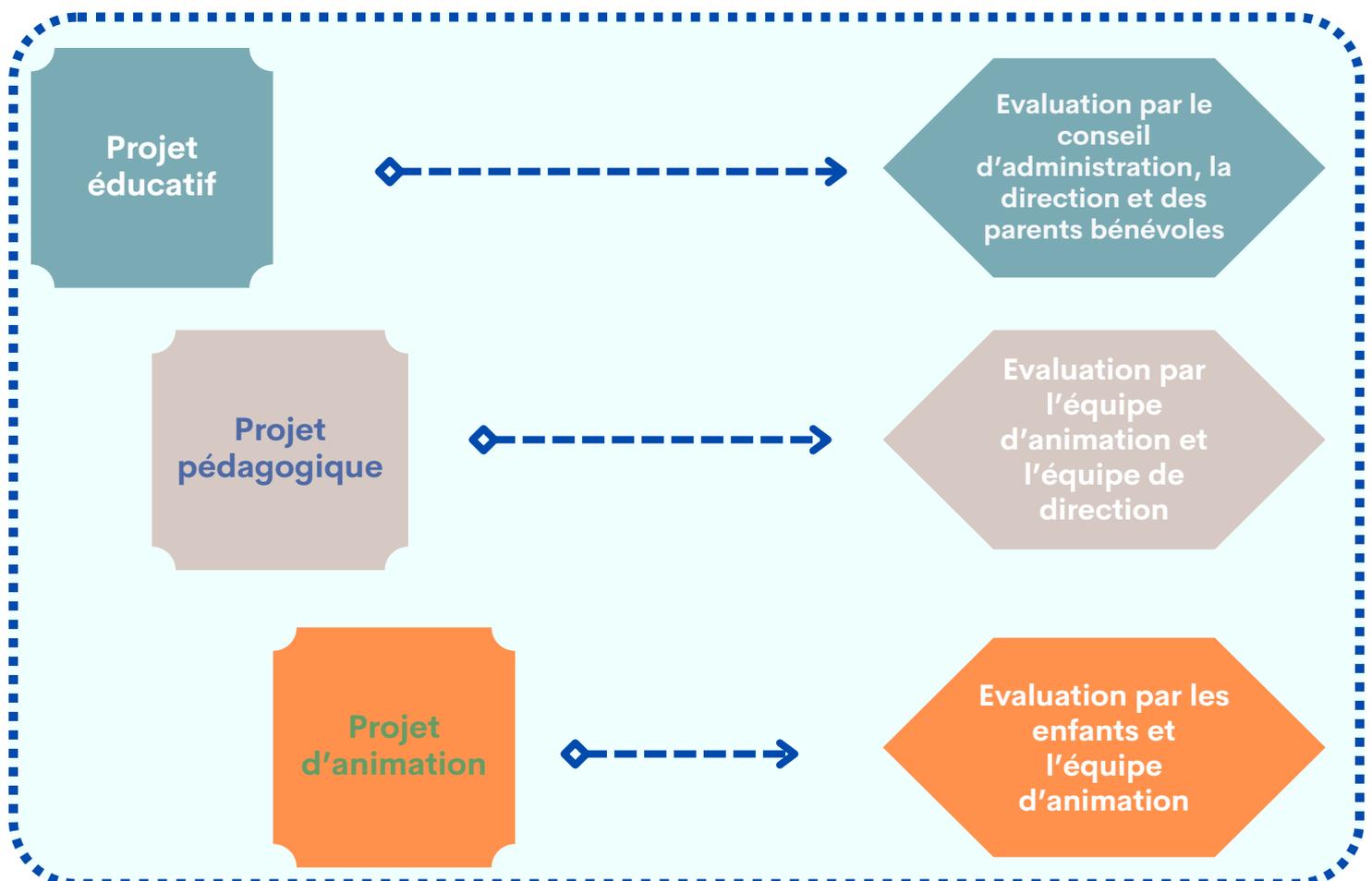
L'évaluation permet de connaître l'impact de nos actions sur nos objectifs éducatifs. L'évaluation permet, également de trouver de nouveaux axes pour le prochain projet éducatif.

Les activités proposées doivent porter un sens éducatif, une orientation, afin d'éviter de ne proposer que des activités de consommation ou des activités qui ne répondraient pas à nos objectifs éducatifs ou aux valeurs portées par l'association OMAJE.

Les objectifs éducatifs, ainsi que les projets pédagogiques seront évalués tous les ans au vu de toutes les activités écoulées dans l'année.

Les équipes d'animations et de référents proposeront, dans leurs projets pédagogiques, une méthode d'évaluation, avec les enfants pour s'assurer de l'efficacité des actions menées au sein de l'association.

De même, les parents peuvent être sollicités pour l'évaluation des projets éducatifs et pédagogiques de la structure.



→ 8. LES PARTENAIRES



Commune d'Aigrefeuille d'Aunis



Communauté de Communes Aunis-Sud



Région Nouvelle-Aquitaine



Caisse d'allocation familiale



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Charente-Maritime

SDJES 17



Mutuelle Sociale Agricole

AUTRES PARTENAIRES

- Comité des fêtes d'Aigrefeuille d'Aunis
- Le Conseil Départementale de la Charente-Maritime
- Le Centre Départementale d'Information Jeunesse
- Hexopée

QUELQUES EVENEMENTS NATIONAUX IMPORTANTS

- Téléthon
- Octobre Rose
- Semaine bleue
- Journée mondiale des droits de l'enfant
- Journée du patrimoine
- Journée de l'environnement
-

QUELQUES EVENEMENTS COMMUNAUX IMPORTANTS

- Carnaval
- Bal des affreux
- Semaine or / Octobre rose
- Semaine bleue
- Marché de Noël
-

Rendez-vous en 2026 pour l'évaluation de ce projet et la rédaction du prochain projet éducatif.
Le conseil d'administration
La direction